



Conférence cantonale des achats du canton de Berne (CCA)

Instruction pour des achats durables de matériel informatique client

du 17 mars 2023, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023

La Conférence des achats du canton de Berne (CCA),

vu les articles 3 et 18 de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; [RSB 731.22](#)),

sur proposition du Bureau central de coordination des achats (BCCA),

arrête :





Validité et application de cette instruction

1. Les critères d'achat décrits dans la présente instruction doivent être évalués dans le cadre de l'achat de matériel informatique client (domaines d'utilisation : systèmes de postes de travail fixes ou mobiles, clients légers et écrans d'ordinateur), et de services correspondants comprenant la livraison, le support, la maintenance et le remplacement de ce matériel, et appliqués pour autant qu'ils soient appropriés à la réalisation des objectifs de l'achat et qu'ils ne restreignent pas excessivement la concurrence (choix obligatoire).
2. Le choix doit s'effectuer parmi les critères qui conviennent à l'achat concret concerné (pour plus de détails à ce sujet, voir le Commentaire des instructions pour des achats durables).
3. La colonne « Pertinence » indique dans quel domaine de la durabilité écologique ou sociale la fourniture de la prestation a l'impact le plus important.
4. La colonne « Cycle de vie » indique à quelle phase du cycle de vie la prestation a l'impact le plus important (voir Matrice de pertinence de l'OFEV).
5. Les indications qui se trouvent dans les deux colonnes permettent de déterminer le domaine et la phase du cycle de vie où les critères proposés à la sélection ont l'impact le plus favorable sur la durabilité.
6. Il est en outre possible d'utiliser ces critères à la fois comme critères d'aptitude et comme spécifications techniques, mais aussi comme critères d'adjudication. Une surqualification peut également être récompensée par un critère d'adjudication équivalent au critère d'aptitude ou à la spécification technique.

Pour plus d'informations, voir le « Commentaire des instructions pour des achats durables » du 17 mars 2023 de la CCA.



1. Critères d'aptitude

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence						Cycle de vie			
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation	Élimination / Recyclage
<p>1.1 Système de management environnemental Le soumissionnaire et tous les sous-traitants ont mis en place un système de management de l'environnement qu'ils contrôlent régulièrement, qui est conforme à la norme ISO 14001 ou aux critères de l'EMAS – ou comparable, cette comparabilité devant être documentée. Remarque : peut être défini comme critère d'adjudication au cas où le marché serait réduit de manière excessive.</p>	<p>Le soumissionnaire et chacun de ses sous-traitants doivent joindre un certificat ISO 14001 ou EMAS (<i>Eco Management and Audit Scheme</i>, en français SMEA : Système de management environnemental et d'audit, ou ou éco-audit) valable. S'ils utilisent leur propre système de management de l'environnement, ils doivent joindre des documents équivalents. Le reporting environnemental le plus récent doit également être joint.</p>	X	X	X	X			X	X		X
<p>1.2 Achats responsables Le soumissionnaire applique les principes fondamentaux des achats responsables selon la norme ISO 20400 ou une norme équivalente. Remarque : peut être défini comme critère d'adjudication au cas où le marché serait réduit de manière excessive.</p>	<p>Le soumissionnaire doit exposer dans un document de quelle manière il met en œuvre ces principes fondamentaux. Nous accordons la préférence à <u>EcoVadis</u>.</p>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



2. Spécifications techniques

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie			
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation
<p>2.1 Ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE)</p> <p>Le soumissionnaire atteste qu'aussi bien les appareils figurant dans l'offre que ceux qui seront livrés sur toute la durée du contrat (y compris le cas échéant les appareils d'alimentation électrique externe - alimentés par le secteur) respectent les dispositions de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE, RS 730.02), annexes 2.2 et 2.3, dans sa version déterminante au moment considéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les appareils figurant dans l'offre, la version de l'OEEE applicable est celle en vigueur au moment de l'appel d'offres, c'est-à-dire celle du (indiquer la date). - Pour les appareils à livrer sur la durée du contrat, la version de l'OEEE applicable est celle en vigueur au moment de la commande sur appel. Pour ces appareils livrés dans le cadre d'une commande sur appel, le soumissionnaire se déclare d'accord pour soumettre à tout moment à la centrale d'achat, sur demande de celle-ci, une attestation de conformité selon la version en vigueur de l'OEEE, annexes 2.2 et 2.3. 	<p>Attestation écrite du soumissionnaire. Le soumissionnaire doit joindre les documents suivants à titre de justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les appareils figurant dans l'offre : l'attestation de conformité et la documentation technique selon l'annexe 2.3 OEEE, version du (indiquer la date), - pour les éventuels appareils d'alimentation électrique externe : l'attestation de conformité et la documentation technique selon l'annexe 2.2 OEEE, version du (indiquer la date). 	X							X	
<p>2.2 Dispositifs de test pour contrôler le respect de l'OEEE</p>	<p>Attestation écrite du soumissionnaire.</p>	X							X	



2. Spécifications techniques

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie				
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation	Élimination / Recyclage
Le soumissionnaire atteste mettre à tout moment gratuitement à disposition, sur demande de l'adjudicateur, des dispositifs de test permettant de contrôler le respect de l'OEEE dans sa version déterminante au moment considéré, et ce en sachant que les appareils testés ne pourraient, selon les circonstances, plus être réutilisables.											
<p>2.3 Label Energy Star</p> <p>Le soumissionnaire atteste que les appareils figurant dans l'offre respectent les exigences du label <u>ENERGY STAR for Computer</u>, version (préciser la version) ou un label équivalent.</p> <p>Pour les appareils à livrer sur la durée du contrat, le soumissionnaire atteste qu'ils respectent les critères du label ENERGY STAR for Computer ou d'un label équivalent en vigueur au moment de la commande sur appel.</p> <p>Pour les appareils livrés dans le cadre d'une commande sur appel, le soumissionnaire atteste soumettre à la centrale d'achat, sur demande de celle-ci, les justificatifs permettant de vérifier le respect de ces critères.</p> <p>Remarque : peut alternativement être défini comme critère d'adjudication au cas où cela réduirait trop fortement le marché.</p>	<p>Attestation écrite du soumissionnaire.</p> <p>Le soumissionnaire doit en outre joindre à titre de justificatif un certificat du label ENERGY STAR for Computer, version (préciser la version) pour les appareils figurant dans l'offre, en indiquant la désignation exacte du modèle dans la banque de données du programme américain ENERGY STAR.</p> <p>Par « désignation exacte du modèle », on entend une liste des composants pertinents à titre de justificatif. Les appareils enregistrés aux États-Unis sont acceptés pour autant qu'il ait été vérifié qu'ils respectent les exigences européennes en matière d'alimentation électrique.</p> <p>En l'absence de certificat valable, le soumissionnaire doit fournir le justificatif de l'équivalence des critères en joignant les documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> déclaration du fabricant et rapport de test établi conformément aux tests prescrits par le label ENERGY STAR for Computer, qui doit : <ul style="list-style-type: none"> mentionner le nom du laboratoire de test (externe ou interne à l'entreprise) : il doit s'agir d'un laboratoire indépendant accrédité selon la norme ISO 17025. Pour qu'un rapport de test établi par 	X							X		



2. Spécifications techniques

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie			
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation
	<p>un laboratoire de test interne à l'entreprise du soumissionnaire soit reconnu comme équivalent, il faut que ce laboratoire soit reconnu comme laboratoire SMT (Supervised Manufacturer's Testing) par un organisme indépendant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - documenter le calcul de l'ETEC (consommation annuelle totale d'énergie) utilisant la formule prévue par ENERGY STAR for Computer, ainsi que toutes les valeurs de mesure (POFF, P-SLEEP, PLONG_IDLE, PSHORT_IDLE) utilisées pour calculer l'ETEC ; - indiquer la valeur ETEC_MAX ou fournir le justificatif de son propre calcul de l'ETEC_MAX. Dans les deux cas, il faut prouver que la formule ayant servi au calcul de la valeur de l'ETEC_MAX est celle que prévoit ENERGY STAR for Computer. 									
<p>2.4 TCO Certified</p> <p>Le soumissionnaire atteste que les appareils figurant dans l'offre respectent les critères du site de la Tjänstemännens Centralorganisation (TCO) ou des critères équivalents.</p> <p>Pour les appareils à livrer sur la durée du contrat, le soumissionnaire atteste qu'ils respectent les critères figurant sur le site TCO Certified ou des critères équivalents en vigueur au moment de la commande sur appel.</p> <p>Pour les appareils livrés dans le cadre d'une commande sur appel, le soumissionnaire atteste soumettre à la centrale d'achat, sur demande de celle-ci, les justificatifs permettant de vérifier le respect de ces critères.</p>	<p>Attestation écrite du soumissionnaire.</p> <p>Le soumissionnaire doit en outre joindre à titre de justificatif une certification TCO Certified, version (préciser la version) pour les appareils figurant dans l'offre. Si un appareil figurant dans l'offre est certifié TCO Certified Edge (préciser la version), le soumissionnaire peut joindre cette certification.</p> <p>En l'absence de certificat valable, le soumissionnaire doit fournir le justificatif de l'équivalence des critères en joignant les documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. déclaration du fabricant et 2. rapport de test établi conformément aux tests prescrits par TCO pour l'appareil concerné, contenant les indications suivantes: 	X	X	X	X	X	X		X	X



2. Spécifications techniques

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie			
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation
	<ul style="list-style-type: none"> - nom du laboratoire de test (externe ou interne à l'entreprise) : il doit s'agir d'un laboratoire indépendant accrédité selon la norme ISO 17025. Pour qu'un rapport de test établi par un laboratoire de test interne à l'entreprise du soumissionnaire soit reconnu comme équivalent, il faut que ce laboratoire soit reconnu comme laboratoire SMT (Supervised Manufacturer's Testing) par un organisme indépendant. 									



2. Spécifications techniques

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie			
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation
<p>2.5 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)</p> <p>Le soumissionnaire atteste qu'aussi bien les équipements électriques et électroniques, câbles et pièces détachées figurant dans l'offre que ceux qui seront livrés sur toute la durée du contrat respectent les dispositions de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, <u>RS 814.81</u>), annexe 2.18.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les équipements électriques et électroniques, câbles et pièces détachées figurant dans l'offre, la version de l'ORRChim applicable est celle en vigueur au moment de l'appel d'offres, c'est-à-dire à la date du (indiquer la date). - Pour les équipements électriques et électroniques, câbles et pièces détachées à livrer sur la durée du contrat, la version de l'ORRChim applicable est celle en vigueur au moment de la commande sur appel. Pour les appareils livrés dans le cadre d'une commande sur appel, le soumissionnaire atteste soumettre à tout moment à la centrale d'achat, sur demande de celle-ci, une attestation de conformité et la documentation technique selon la version en vigueur de l'ORRChim, annexe 2.18. 	<p>Attestation écrite du soumissionnaire.</p> <p>Le soumissionnaire doit en outre joindre les documents suivants à titre de justificatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de conformité des appareils figurant dans l'offre au sens de l'ORRChim, annexe 2.18, chap. 4.1, chiffres 3 et 4, dans la version du (indiquer la date); - sur demande, la documentation technique au sens de l'ORRChim, annexe 2.18. 	X	X					X		



2. Spécifications techniques

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie				
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation	Élimination / Recyclage
<p>2.6 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)</p> <p>Le soumissionnaire atteste qu'aussi bien les équipements, câbles et pièces détachées figurant dans l'offre que ceux qui seront livrés sur toute la durée du contrat respectent les dispositions de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS. 813.11), article 71.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les équipements, câbles et pièces détachées figurant dans l'offre, la version de l'OChim applicable est celle en vigueur au moment de l'appel d'offres, c'est-à-dire au (indiquer la date). - Pour les équipements, câbles et pièces détachées à livrer sur la durée du contrat, la version de l'OChim applicable est celle en vigueur au moment de la commande sur appel. Pour les appareils livrés dans le cadre d'une commande sur appel, le soumissionnaire atteste soumettre à tout moment à la centrale d'achat, sur demande de celle-ci, une liste des substances selon la version en vigueur de l'OChim, annexe 3. 	<p>Attestation écrite du soumissionnaire.</p> <p>Le soumissionnaire doit en outre joindre à titre de justificatif le document suivant :</p> <p>La liste des substances selon l'annexe 3 OChim, version (préciser la version), dont la proportion dépasse 0,1% du poids de l'objet (déclaration REACH conformément au règlement CE n° 1907/2006).</p>	X	X						X		
<p>2.7 Réparabilité</p> <p>Le soumissionnaire atteste que les composants suivants, à la fois des appareils figurant dans l'offre et de ceux qui seront livrés sur toute la durée du contrat, peuvent être remplacés (pour autant qu'ils se trouvent dans ces appareils) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stockage des données (HDD, SSD ou eMMC) 	<p>Attestation écrite du soumissionnaire.</p> <p>Le soumissionnaire doit en outre joindre l'un des documents suivants à titre de justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la certification Blauer Engel für Computer und Tastaturen, version (préciser la version) ou - la certification EU Ecolabel, version (préciser la version). 	X	X	X	X	X	X				X



2. Spécifications techniques

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie			
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation
<ul style="list-style-type: none"> - mémoire vive (RAM) - ventilateur - carte graphique dédiée 	<p>pour les appareils figurant dans l'offre, avec pour chacun l'indication de la désignation exacte du modèle.</p> <p>En l'absence du certificat indiqué ci-dessus, le soumissionnaire doit joindre le document suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un guide gratuit qui explique, pour tous les appareils figurant dans l'offre, comment en opérer un démontage professionnel et comment remplacer tous ceux de leurs composants qui sont nommés dans la description du présent critère ; ce guide doit également indiquer de façon compréhensible et plausible de quelle manière l'appareil remplit les exigences en matière de « design de réparabilité » (par écrit, sous forme de documentation photographique, de dessin ou en format vidéo ; le justificatif doit physiquement être joint à l'offre, un lien Internet ne suffit pas). 									
<p>2.8 Remplacement de batterie</p> <p>Les ordinateurs doivent être construits de sorte qu'il est facile d'en remplacer la batterie sans connaissances techniques particulières.</p>	<p>Le soumissionnaire doit joindre le document suivant à titre de justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un guide gratuit qui explique, pour tous les appareils figurant dans l'offre, comment en remplacer la batterie ; ce guide doit également indiquer de façon compréhensible et plausible de quelle manière l'appareil remplit les exigences en matière de « design de réparabilité » (par écrit, sous forme de documentation photographique, de dessin ou en format vidéo). 	X	X		X			X		X
<p>2.9 Recyclage</p>	<p>Le soumissionnaire doit joindre l'un des documents suivants à titre de justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la certification Blauer Engel für Computer und Tastaturen, version (préciser la version) ou 	X	X	X	X					X



2. Spécifications techniques

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie			
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation
<p>Le soumissionnaire atteste qu'à la fois les appareils figurant dans l'offre et ceux qui seront livrés sur toute la durée du contrat sont construits de sorte qu'il est facile de les démonter à des fins de recyclage. Cela signifie que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les parties de boîtier, le châssis, la batterie (le cas échéant), l'écran (le cas échéant) et les cartes de circuits imprimés, DOIVENT impérativement pouvoir être séparés, en tant que parties distinctes, des matériaux d'autres unités fonctionnelles, et si possible, être matériellement recyclés ; - les composants électriques DOIVENT impérativement pouvoir être facilement démontés et sortis du boîtier. <p>« Facilement » signifie que dans une entreprise d'élimination, une personne peut se charger à elle seule d'effectuer le démontage à la main, à l'aide d'outils universels. Par « outils universel », on entend les outils courants que l'on trouve dans le commerce.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la certification EU Ecolabel, version (préciser la version). <p>pour les appareils figurant dans l'offre, avec pour chacun l'indication de la désignation exacte du modèle.</p> <p>En l'absence de certificat indiqué ci-dessus, le soumissionnaire doit joindre le document suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un guide gratuit qui explique, pour tous les appareils figurant dans l'offre, comment en opérer un démontage professionnel et comment remplacer tous ceux de leurs composants qui sont nommés dans la description du présent critère ; ce guide doit également indiquer de façon compréhensible et plausible de quelle manière l'appareil remplit les exigences en matière de « design de réparabilité » (par écrit, sous forme de documentation photographique, de dessin ou en format vidéo; la justificatif doit physiquement être joint à l'offre, un lien Internet ne suffit pas). 									



3. Critères d'adjudication

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie				
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation	Élimination / Recyclage
<p>3.1 Système de management environnemental</p> <p>Le soumissionnaire et tous les sous-traitants ont mis en place un système de management de l'environnement qu'ils contrôlent régulièrement, qui est conforme à la norme ISO 14001 ou aux critères de l'EMAS.</p>	<p>Le soumissionnaire et chacun de ses sous-traitants doivent joindre à titre de justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un certificat ISO 14001 ou EMAS valable, - un rapport de durabilité ou un reporting environnemental le plus récent. <p>Si le soumissionnaire ne dispose pas de certificat au sens susmentionné mais qu'il utilise son propre système de management de l'environnement, il doit joindre un document qui en atteste et en documenter la comparabilité avec les normes mentionnées.</p> <p><u>Évaluations possibles :</u></p> <p>Pas de système de management environnemental = insuffisant Mise en place SME (équival. ISO/EMAS) en cours = suffisant Mise en œuvre ISO/EMAS = bien Application SME (équivalent ISO/EMAS) = très bien Certifié ISO 14001 / EMAS = excellent</p>	X	X	X	X			X	X		
<p>3.2 Achats responsables</p> <p>Le soumissionnaire applique les principes fondamentaux des achats responsables selon la norme ISO 20400 ou une norme équivalente.</p>	<p>Ce critère ne porte pas sur une certification mais constitue une préconisation. Il s'agit ici pour le soumissionnaire de documenter de quelle façon il applique en pratique les principes fondamentaux des achats responsables.</p> <p><u>Évaluations possibles :</u></p> <p>Ne tient pas compte de critères de durabilité = insuffisant Tient compte critères sociaux ou environnementaux = suffisant Tient compte critères sociaux et environnementaux = bien</p>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



3. Critères d'adjudication

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie			
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation
	Applique la totalité des critères = exigences dépassées									
3.3 Coût de possession, CTP (Total Costs of Ownership, TCO) Pour évaluer le prix, comparer les CTP.	Le soumissionnaire complète l'annexe (préciser l'annexe) intégralement et correctement. <u>Évaluations possibles :</u> p. ex. linéaire, dégressive, réduite de manière linéaire, etc. (selon le produit et le marché)	X	X	X	X				X	X
3.4 Label Energy Star Pour les appareils figurant dans l'offre, le soumissionnaire atteste qu'ils respectent les exigences du label ENERGY STAR for Computer , version (préciser la version), ou un label équivalent. Pour les appareils à livrer sur la durée du contrat, le soumissionnaire indique en outre ceux qui respectent les critères du label ENERGY STAR for Computer ou équivalent en vigueur au moment de la commande sur appel.	Attestation écrite du soumissionnaire. Le soumissionnaire doit en outre joindre à titre de justificatif un certificat du label ENERGY STAR for Computer, version (préciser la version) pour les appareils figurant dans l'offre, en indiquant la désignation exacte du modèle dans la banque de données du programme américain ENERGY STAR. Par « désignation exacte du modèle », on entend une liste des composants pertinents à titre de justificatif. Les appareils enregistrés aux États-Unis sont acceptés pour autant qu'il ait été vérifié qu'ils respectent les exigences européennes en matière d'alimentation électrique. En l'absence de certificat valable, le soumissionnaire doit fournir le justificatif de l'équivalence des critères en joignant les documents suivants : <ol style="list-style-type: none"> déclaration du fabricant et rapport de test établi conformément aux tests prescrits par le label ENERGY STAR for Computer, qui doit : <ul style="list-style-type: none"> mentionner le nom du laboratoire de test (externe ou interne à l'entreprise) : il doit s'agir d'un laboratoire indépendant accrédité 	X							X	



3. Critères d'adjudication

Critère avec sa description	Justificatif	Pertinence					Cycle de vie																	
		Climat	Ressources abiotiques	Longévité	Réparabilité	Travail des enfants	Sécurité au travail	Extract. mat.premières	Transformation	Exploitation	Élimination / Recyclage													
	<p>selon la norme ISO 17025. Pour qu'un rapport de test établi par un laboratoire d'essais interne à l'entreprise du soumissionnaire soit reconnu comme équivalent, il faut que ce laboratoire soit reconnu comme laboratoire SMT (Supervised Manufacturer's Testing) par un organisme indépendant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - documenter le calcul de l'ETEC (consommation annuelle totale d'énergie) utilisant la formule prévue par ENERGY STAR for Computer, ainsi que toutes les valeurs de mesure (POFF, P-SLEEP, PLONG_IDLE, PSHORT_IDLE) utilisées pour calculer l'ETEC ; - indiquer la valeur ETEC_MAX ou fournir le justificatif de son propre calcul de l'ETEC_MAX. Dans les deux cas il faut présenter la formule ayant servi au calcul de la valeur de l'ETEC_MAX conformément à ENERGY STAR for Computer. <p><u>Évaluations possibles :</u></p> <table> <tr> <td>Absence de certification Energy Star</td> <td>=</td> <td>insuffisant</td> </tr> <tr> <td>25% des produits bénéficient du label</td> <td>=</td> <td>suffisant</td> </tr> <tr> <td>50% des produits bénéficient du label</td> <td>=</td> <td>bien</td> </tr> <tr> <td>75% des produits bénéficient du label</td> <td>=</td> <td>très bien</td> </tr> <tr> <td>Tous les produits bénéficient du label</td> <td>=</td> <td>excellent</td> </tr> </table>	Absence de certification Energy Star	=	insuffisant	25% des produits bénéficient du label	=	suffisant	50% des produits bénéficient du label	=	bien	75% des produits bénéficient du label	=	très bien	Tous les produits bénéficient du label	=	excellent								
Absence de certification Energy Star	=	insuffisant																						
25% des produits bénéficient du label	=	suffisant																						
50% des produits bénéficient du label	=	bien																						
75% des produits bénéficient du label	=	très bien																						
Tous les produits bénéficient du label	=	excellent																						



3.5 Efficacité énergétique

Les appareils figurant dans l'offre se caractérisent par un net supplément de performance d'efficacité énergétique en ce qui concerne l'exigence minimale du label ENERGY STAR for Computer en la matière.

Le soumissionnaire doit joindre à titre de justificatif les indications suivantes pour les appareils figurant dans l'offre :

- l'ETEC (consommation annuelle totale d'énergie) de la banque de données du programme américain ENERGY STAR ou fournir le justificatif de son propre calcul de l'ETEC. Documenter la formule ayant servi au calcul de la valeur de l'ETEC conformément à [ENERGY STAR for Computer], version ([préciser la version](#)), ainsi que toutes les valeurs de mesure (POFF, PSLEEP, PLONG_IDLE, PSHORT_IDLE) utilisées pour calculer l'ETEC ;
- la valeur ETEC_MAX ou fournir le justificatif de son propre calcul de l'ETEC_MAX. Dans les deux cas présenter la formule ayant servi au calcul de la valeur de l'ETEC_MAX conformément à [ENERGY STAR for Computer], version ([préciser la version](#)).

Ces indications sont les mêmes que celles qui sont à fournir à titre de justificatif pour le critère «Label Energy Star».

Évaluations possibles :

- ETEC_MAX 50% inférieur à consigne Energy Star = excellent
- ETEC_MAX 40% inférieur à consigne Energy Star = très bien
- ETEC_MAX 30% inférieur à consigne Energy Star = bien
- ETEC_MAX 20% inférieur à consigne Energy Star = suffisant
- ETEC_MAX <20% inférieur à consigne Energy Star = insuffisant

X										X
X	X	X	X							X

3.6 Cycle de vie et recyclage

Le fournisseur décrit la reprise des appareils à la fin de leur cycle de vie et garantit leur réutilisation et éventuelle élimination dans les règles de l'art. Il doit préciser les taux de réutilisation (« seconde vie ») et de recyclage.

Attestation écrite du soumissionnaire que les appareils seront repris et réutilisés ou éliminés dans les règles de l'art.

Le soumissionnaire doit en outre préciser par écrit le taux de réutilisation du produit figurant dans l'offre et le taux de recyclage.

Évaluations possibles :

- Certification [Cradle to Cradle®](#) = excellent
- Réutilisation > 50 % / reste > 95 % recyclage = très bien
- Taux de recyclage > 90 % = bien
- Taux de recyclage > 80 % = suffisant
- Taux de recyclage ≤ 80 % = insuffisant